

Ordre du jour AGO COMAR 15/05/2015 :

- Examen du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014 ;
- Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/14 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- Renouvellement partiel du conseil d'Administration ;
- Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2015 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2015 ;
- Questions diverses

PROJET DE RESOLUTIONS

(AGO DU 15/05/2015)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 15 Mai 2015 à 17 heures 30 minutes au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2014, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2014, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission en date du 18/12/2014 de Monsieur Elyes JOUINI de son poste d'administrateur.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Rachid BEN YEDDER et Béchir BEN YEDDER lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017

-
-

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

| | Administrateur | Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de : |
|---|--|---|
| - | Monsieur Ahmed ABDELKEFI | 2015 |
| - | Monsieur Louis DEROYE | 2015 |
| - | La SICOF | 2015 |
| - | La société AXA | 2015 |
| - | Monsieur Hakim BEN YEDDER | 2016 |
| - | Monsieur Rachid BEN JEMIA | 2016 |
| - | Monsieur Karim BEN YEDDER | 2016 |
| - | Monsieur Bernard MARSEILLE | 2016 |
| - | la Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN » | 2016 |
| - | | 2017 |
| - | | 2017 |

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société « Les commissaires aux comptes associés MTBF SARL », commissaire aux comptes lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer la société « Les commissaires aux comptes associés MTBF SARL » représenté par Monsieur Ahmed BELAIFA en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **19 849 678,842 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

| | |
|---|-----------------------|
| Résultat Net | 19 849 678,842 |
| Réserve Spéciale d'investissement | -3 707 005,000 |
| Bénéfice distribuable | 16 142 673,842 |
| Dividendes | -10 000 000,000 |
| Réserve pour toutes éventualités | 6 142 673,842 |

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2015 à dinars bruts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015 à dinars bruts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à